

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil quatorze, le 28 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel SINSON, Maire, le 23 avril 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme VARIN, M. GIBAULT, Mme CHUET, M. JOUBERT adjoints, MM. AUGIS, Mmes CATILLON, ESCARTIN, M. CHUET, Mme AZEVEDO, MM. CALLES, PERSILLET, Mme LE TRAOUENZ.

Absente excusée : Mme LEDUC

M. POIRIER a donné procuration à Mme LE TRAOUENZ

Mmes VARIN et AZEVEDO ont été élues secrétaires de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014 et procède immédiatement à la signature du registre des délibérations.

N° 20140428-01

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE, DES SERVICES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les tires définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 20140428/02A

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2013
DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Alain PERSILLET ayant exercé la gestion au cours de l'année 2013 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		409 918.65	78 609.61		78 609.61	409 918.65
Opérations de l'exercice	784 672.77	991 113.25	144 657.42	114 828.78	929 330.19	1 105 942.03
Totaux	784 672.77	1 401 031.90	223 267.03	114 828.78	1 007 939.80	1 515 860.68
Résultats de clôture		616 359.13	108 438.25			507 920.88
Restes à réaliser			113 315.94	10 000.00	113 315.94	10 000.00
Totaux cumulés	784 672.77	1 401 031.90	336 582.97	124 828.78	1 121 255.74	1 525 860.88
Résultats définitifs		616 359.13	211 754.19			404 604.94

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 20140428/02B

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Alain PERSILLET ayant exercé la gestion au cours de l'année 2013 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		111 766.64		21 818.39		133 585.03
Opérations de l'exercice	97 681.02	103 720.16	22 376.99	41 831.70	120 058.01	145 551.86
Totaux	97 681.02	215 486.80	22 376.99	63 650.09	120 058.01	279 136.89
Résultats de clôture		117 805.78		41 273.10		159 078.88
Restes à réaliser			1 160.12		1 160.12	
Totaux cumulés	97 681.02	215 486.80	23 537.11	63 650.09	121 218.13	279 136.89
Résultats définitifs		117 805.78		40 112.98		157 918.76

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Alain PERSILLET ayant exercé la gestion au cours de l'année 2013 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	3 445.80			6 451.54	3 445.80	6 451.54
Opérations de l'exercice	28 048.16	31 792.29	10 248.62	12 677.60	38 296.78	44 469.89
Totaux	31 493.96	31 792.29	10 248.62	19 129.14	41 742.58	50 921.43
Résultats de clôture		298.33		8 880.52		9 178.85
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	31 493.96	31 792.29	10 248.62	19 129.14	41 742.58	50 921.43
Résultats définitifs		298.33		8 880.52		9 178.85

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Alain PERSILLET ayant exercé la gestion au cours de l'année 2013 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés		15 295.67	95 417.60		95 417.60	15 295.67
Opérations de l'exercice	125 362.75	112 619.73	72 471.01	188 357.82	197 833.76	300 977.55
Totaux	125 362.75	127 915.40	167 888.61	188 357.82	293 251.36	316 273.22
Résultats de clôture		2 552.65		20 469.21		23 021.86
Restes à réaliser			19 604.00		19 604.00	
Totaux cumulés	125 362.75	127 915.40	187 492.61	188 357.82	312 855.36	316 273.22
Résultats définitifs		2 552.65		865.21		3 417.86

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2013
DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Alain PERSILLET ayant exercé la gestion au cours de l'année 2013 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés		0.50		8 802.43		8 802.93
Opérations de l'exercice	66 819.61	57 879.58	48 939.41		115 759.02	57 879.58
Totaux	66 819.61	57 880.08	48 939.41	8 802.43	115 759.02	66 682.51
Résultats de clôture	8 939.53		40 136.98		49 076.51	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	66 819.61	57 880.08	48 939.41	8 802.43	115 759.02	66 682.51
Résultats définitifs	8 939.53		40 136.98		49 076.51	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 20140428/03A
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	409 918.65
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	- 78 609.61

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2013

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 29 828.64
<i>Résultats antérieurs</i>	- 78 609.61
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 108 438.25

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

<i>Dépenses</i>	113 315.94
<i>Recettes</i>	10 000.00
<i>Solde des restes à réaliser</i>	- 103 315.94

Besoin de financement de la section d'investissement

<i>Rappel du solde d'exécution cumulé</i>	- 108 438.25
<i>Rappel du solde des restes à réaliser</i>	- 103 315.94
<i>Soit au total</i>	- 211 754.19

<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	211 754.19
--	------------

Résultat de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice</i>	206 440.48
<i>Résultat antérieur</i>	409 918.65
<i>Total à affecter</i>	616 359.13

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	211 754.19
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	406 604.94

N° 20140428/03B

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 au cours de la présente séance,

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
Considérant les éléments suivants :*

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	<i>111 766.64</i>
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	<i>21 818.39</i>

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2013

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>19 454.71</i>
<i>Résultats antérieurs</i>	<i>21 818.39</i>
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>41 273.10</i>

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

<i>Dépenses</i>	<i>1 160.12</i>
<i>Recettes</i>	<i>0.00</i>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>- 1 160.12</i>

Besoin de financement de la section d'investissement

<i>Rappel du solde d'exécution cumulé</i>	<i>41 273.10</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser</i>	<i>- 1 160.12</i>

<i>Solde</i>	40 112.98
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter
--

<i>Résultat de l'exercice</i>	6 039.14
<i>Résultat antérieur</i>	111 766.64
<i>Total à affecter</i>	117 805.78

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit
--

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	117 805.78

N° 20140428/03C

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 au cours de la présente séance,

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
Considérant les éléments suivants :*

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	- 3 445.80
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	6 451.54

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2013

<i>Résultat de l'exercice</i>	2 428.98
<i>Résultats antérieurs</i>	6 451.54

Solde d'exécution cumulé 8 880.52

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

Dépenses 0.00
Recettes 0.00

Solde des restes à réaliser 0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé 8 880.52
Rappel du solde des restes à réaliser 0.00

Excédent de financement de l'investissement 8 880.52

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 3 744.13
Résultat antérieur - 3 445.80

Total à affecter 298.33

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

**1° Couverture du besoin de financement de l'investissement
(crédit au compte 1068 sur BP)** 0.00

2° Affectation complémentaire en réserves 0.00

**3° Restes sur déficit de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire** 298.33

N° 20140428/03D

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	15 295.67
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 95 417.60

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2013

Résultat de l'exercice	115 886.81
Résultats antérieurs	- 95 417.60
Solde d'exécution cumulé	20 469.21

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

Dépenses	19 604.00
Recettes	
Solde des restes à réaliser	- 19 604.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	20 469.21
Rappel du solde des restes à réaliser	- 19 604.00
Solde	865.21
Besoin de financement de l'investissement	0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 12 743.02
Résultat antérieur	15 295.67
Total à affecter	2 552.65

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	2 552.65

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	<i>0.50</i>
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	<i>8 802.43</i>

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2013

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 48 939.41</i>
<i>Résultats antérieurs</i>	<i>8 802.43</i>
 <i>Solde d'exécution cumulé</i>	 <i>- 40 136.98</i>

Restes à réaliser au 31 décembre 2013

<i>Dépenses</i>	<i>0.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>0.00</i>
 <i>Solde des restes à réaliser</i>	 <i>0.00</i>

Besoin de financement de la section d'investissement

<i>Rappel du solde d'exécution cumulé</i>	<i>- 40 136.98</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser</i>	<i>0.00</i>
 <i>Solde</i>	 <i>- 40 136.98</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 8 940.03</i>
<i>Résultat antérieur</i>	<i>0.50</i>
 <i>Total à affecter</i>	 <i>- 8 939.53</i>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Report obligatoire au BP ligne 002	- 8 939.53

N° 20140428/04

**FISCALITE DIRECTE LOCALE :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
APPLICABLES DANS LES ROLES DE 2014**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Considérant qu'il convient de maintenir les taux appliqués précédemment afin
d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice,*

VOTE LES TAUX SUIVANTS applicables dans les rôles de 2014 :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>
<i>17.60 %</i>	<i>31.57 %</i>	<i>60.82 %</i>

N° 20140428-06A

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014
DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	421 824.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 383 304.00 €

N° 20140428-06B

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	158 926.00 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	218 543.00 €

N° 20140428-06C

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	21 559.00 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	41 595.00 €

N° 20140428-06D

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	70 790.00 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	122 997.00 €

N° 20140428-06E

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014
DU LOTISSEMENT DU BERRY
(ANCIENNEMENT PIECE DE VILLECHER)**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	349 076.98 €
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	375 896.51 €

N° 20140428-06F

**MODIFICATION DU PRIX DE VENTE
DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU BERRY**

M. le Maire expose aux membres présents que le prix de vente des terrains du lotissement du Berry a été fixé par l'assemblée précédente à 28 € H.T. le m² lors de sa séance du 04 septembre 2013. Ce prix, certes inférieur au prix de revient, ne tient cependant pas compte de la réalité du marché de l'immobilier sur notre commune. A ce jour, aucune transaction n'est en cours. Il informe l'assemblée que la commission de finances réunie pour préparer les budgets a suggéré de fixer ce prix à 28.00 € T.T.C. le m² et a élaboré le projet de budget dans cette perspective. Il invite l'assemblée à délibérer sur un nouveau prix de vente.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'objectif de la collectivité est de vendre ces lots viabilisés et délivrer des permis de construire afin de générer des bases et donc des recettes fiscales,

FIXE à 28,00 € T.T.C. le m², soit 23.35 € H.T., le prix de vente des terrains du lotissement du Berry.

N° 20140428-07

**ACCEPTER LE RETOUR DANS L'ACTIF COMMUNAL
DU LOGEMENT LOCATIF SITUE 19 RUE GAMBETTA
PRECEDEMMENT MIS A DISPOSITION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHER-SOLOGNE**

M. le Maire expose aux membres présents que suite à l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 mettant fin aux compétences de la communauté de Communes Cher-Sologne, le logement sis en cette commune 14 rue Jean Jaurès, devenu 19 rue Gambetta, a vocation à être restitué à la commune de MEUSNES pour un montant de 119 160.55 €. Pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment en logement locatif social, la Communauté de Communes Cher-Sologne a souscrit un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le montant du capital restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 47 055.09 €. Cet emprunt a également vocation à suivre le bien et être transféré à la commune de MEUSNES.

Le Conseil Municipal,

Vu le certificat administratif de monsieur le Président de la Communauté de Communes Cher-Sologne en date du 31 décembre 2013,

Où l'exposé du Maire,

Après échange et après en avoir délibéré,

ACCEPTE, avec effet du 31 décembre 2013, la restitution du logement sis 19 rue Gambetta, mis à disposition de la Communauté de Communes Cher-Sologne suivant délibération en date du 28 juin 2005,

REPREND A SA CHARGE, à la date du 31.12.2013, le contrat de prêt n° 1057954 contracté par la Communauté de Communes Cher-Sologne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont le capital restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 47 055.09 €,

REPREND A SA CHARGE la caution d'un montant de 404.27 €,

REPREND A SA CHARGE la mise en recouvrement des loyers à compter du 01.01.2014 pour un montant mensuel de 413.08 €.

N° 20140428-08

CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION CERTIPHYTO

M. le Maire expose aux membres présents que les agents des collectivités locales devront, au 1^{er} octobre 2014, être titulaires d'un certificat d'aptitude obligatoire, dénommé « certiphyto », pour l'emploi de produits phytopharmaceutiques. A partir de 2015, le certificat « certiphyto » devra obligatoirement être présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel. Le certificat individuel peut être obtenu soit par équivalence avec un diplôme délivré dans les 5 années précédentes, soit par une formation adaptée à chaque activité. M. le Maire précise que la mairie de Châteauevieux accepte d'être porteur du projet de formation « certiphyto » mise en place par le CNFPT. Le coût de formation par agent s'élève à 60.00 €, sachant que dans le cadre de ce projet, il est prévu, dans un premier temps, de former un agent par collectivité.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,

Considérant qu'il convient de mutualiser les moyens afin de réduire le coût de formation par agent,

Vu le projet de convention établi entre la commune de Châteauevieux et les collectivités adhérentes au projet,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

N° 20140428-09

REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES AU SERVICE SCOLAIRE

M. le Maire informe les membres présents que l'article 21 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 sur la mobilité permet de faire appel au travail temporaire en insérant l'article 3-7 à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lequel prévoit que « ... les collectivités territoriales... peuvent, lorsque le centre de gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement, avoir recours au service des entreprises mentionnées à l'article L. 1251-1 du code du travail... ».

Aussi, afin de pallier les absences des agents pour maladie ou formation, M. le Maire invite-t-il l'assemblée à l'autoriser à faire appel aux services des entreprises de travail temporaire pour procéder au **remplacement momentané des agents du service scolaire indisponibles**, dans des missions d'accueil des enfants en garderie périscolaire, de surveillance à la pause méridienne, de service au restaurant scolaire et d'assistance au personnel enseignant pour la classe maternelle. Chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprendra notamment

la rémunération totale de l'agent, les cotisations sociales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés éventuellement, la prime de précarité ainsi que les frais d'agence.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à recourir à titre exceptionnel aux services des entreprises de travail temporaire pour pourvoir au remplacement momentané des agents du service scolaire, en congé de maladie ou en formation,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats de mise à disposition avec l'entreprise de travail temporaire et tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

N° 20140428-10

TAUX DE PROMOTION

M. le Maire informe l'assemblée sur les dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ratio promus – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal,
Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

1 – d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100.00

2 – D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires,

3 – D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

N° 20140428-11

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR SORTIES ORGANISEES PAR LE C.E.S. DE SELLES-SUR-CHER

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de M. le Principal du C.E.S. Les Pressigny de Selles-sur-Cher en date du 19 décembre dernier l'informant de l'organisation de voyages scolaires auxquels sont inscrits 19 enfants domiciliés dans notre commune. M. le Maire informe les membres présents que l'assemblée précédente accordait

une subvention de 50 € par an et par enfant pour des séjours linguistique, découverte ou de ski. M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur la reconduction de cette subvention.

Le Conseil Municipal,

Considérant le caractère facultatif et les modalités de choix des participants à ces voyages (tirage au sort fait par le collège),

Considérant que l'enveloppe financière qui aurait pu être engagée dans cette subvention trouvera une toute autre utilité au profit de l'ensemble des enfants de la commune dans la réalisation de futurs projets,

DECIDE, à l'unanimité de ne pas reconduire cette subvention.

N° 20140428-12

**AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE
AVEC LA S.P.A. DU LOIR ET CHER POUR 2014**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant à la convention conclue avec la S.P.A. du Loir et Cher pour l'accueil de chats et chiens errants trouvés sur le territoire communal. Cet avenant concerne la participation communale, fixée à 0.54 € par habitant pour l'année 2014, soit un montant de 580.50 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après échanges et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention conclue entre la commune de MEUSNES et la S.P.A. de Loir et Cher,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

N° 20140428-13

**DESIGNATION DU RESPONSABLE LEGAL
DE LA REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

M. le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de renouveler la licence de transport délivrée à la commune et qu'il convient notamment de désigner le responsable légal de la régie de transport instituée pour le transport scolaire et extra-scolaire des enfants de l'école primaire publique de notre commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Daniel SINSON en qualité de responsable de la régie de transports scolaires.

N° 20140428-14
JURY D'ASSISES 2015

*Le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2014,*

TIRE AU SORT

*N° 257 - Mme **HUBERT** née DAVID Fernande*

*N° 426 - M. **HARDY** Michel*

*N° 578 - Mme **MAGNIN** Françoise.*